

Rapport
synthèse

Évaluation des programmes
conduisant à
l'attestation d'études collégiales
des établissements
privés non subventionnés
menée en 2001-2002

RAPPORT SYNTHÈSE

**Évaluation des programmes
conduisant à l'attestation d'études collégiales
des établissements privés non subventionnés
menée en 2001-2002**

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Juillet 2003

Ce document a été préparé par
Bengt Lindfelt, agent de recherche – coordonnateur

Secrétariat :
Danielle Guillot

Les agents et agentes de recherche de la Commission ont agi comme secrétaires des comités de visite et ont préparé les rapports d'évaluation pour chacun des établissements avec l'aide technique du personnel de secrétariat de la Commission.

Chaque comité de visite était présidé par l'un des trois commissaires :
Louise Chené, Louis Roy (responsable de l'opération), Jacques L'Écuyer (président de la Commission).

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
8, rue Cook, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5P4
info@ceec.gouv.qc.ca
<http://www.ceec.gouv.qc.ca>

Rapport adopté à la 139^e réunion de la
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 3 juillet 2003

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : troisième trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Bibliothèque nationale du Canada, 2003
ISBN : 2-550-41362-8

Table des matières

Introduction	1
Première partie	3
Les établissements privés non subventionnés	3
Portrait du réseau	3
Évolution de l'effectif étudiant	4
Deuxième partie	7
Description de l'opération d'évaluation de 2001-2002	7
Le processus d'évaluation et les enjeux	9
Troisième partie	11
Les résultats de l'évaluation des programmes	11
La démarche d'évaluation, le suivi et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes	11
La qualité des programmes	12
Points forts à souligner	13
Résultats au regard des enjeux identifiés	13
Conclusion	19
Annexe 1	21
Liste des établissements d'enseignement collégial privés non subventionnés ayant évalué au moins un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), de 2001 à 2002 ..	21
Annexe 2	23
Résumé des conclusions des rapports d'évaluation	23
Annexe 3	27
Membres du comité consultatif	27
Annexe 4	29
Experts externes	29
Annexe 5	31
Critères et questions d'évaluation	31

Tableau 1

Graphique 1

Évolution de l'effectif scolaire des établissements privés non subventionnés par rapport à celui de l'ensemble du réseau collégial, années 1992 à 2001 (Inscriptions aux trimestres d'automne, temps plein ou partiel)..... 5

Tableau 2

Établissements participants, nombre d'évaluations de programme réalisées précédemment, titre et code du programme évalué, nombre d'unités, programme ministériel ou d'établissement 8

Introduction

Depuis sa création en 1993 jusqu'en 2001, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a mené plusieurs évaluations de programmes dans les collèges publics, privés subventionnés et écoles dites gouvernementales. Dans le secteur privé non subventionné, un ou deux programmes avaient été évalués dans la plupart des établissements¹. En lançant la présente opération, en juillet 2001, la Commission visait à rejoindre, d'une part, les collèges privés non subventionnés pour lesquels aucun programme n'avait encore été évalué – dont plusieurs étaient nouvellement créés – et, d'autre part, les autres établissements de ce groupe afin d'évaluer un programme distinct de ceux qui avaient déjà été examinés.

Lors des opérations précédentes, la Commission avait effectué 40 évaluations de programmes touchant 35 collèges privés non subventionnés différents. Après sélection, fondée sur la nature des programmes offerts et sur la situation particulière de chacun des établissements, la Commission a retenu 19 collèges pour la présente opération rejoignant ainsi la grande majorité des établissements où aucun programme n'avait encore été évalué², ce qui porte à 59 le nombre d'évaluations réalisées dans cette catégorie de collèges.

Le résultat des opérations antérieures a été exposé dans un rapport synthèse en décembre 1999³. Le présent document dresse d'abord, en première partie, un portrait des collèges privés non subventionnés, en mettant l'accent sur les changements intervenus depuis. En deuxième partie, il explique la portée de l'actuelle évaluation ainsi que les paramètres utilisés. La troisième partie présente les conclusions d'ensemble qui se dégagent de l'opération; elle souligne les forces et faiblesses de la mise en œuvre des programmes et comporte des recommandations et autres remarques à l'adresse des établissements ou du Ministre. Un bref résumé des observations concernant chaque établissement se trouve à l'annexe 2.

-
1. Dans le présent texte, les termes *collège* et *établissement* sont utilisés comme synonymes.
 2. Les établissements qui n'ont pas été touchés à ce jour sont le Collège CRACK, l'École de danse de Québec et le Collège Net Village, qui ont demandé d'être exclus en l'absence d'un nombre significatif d'élèves inscrits, et l'École de gestion Robichaud, qui a été créée après le début de cette opération.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés. Rapport synthèse*, décembre 1999, 46 p.

Première partie

Les établissements privés non subventionnés

Les collèges privés non subventionnés sont des établissements qui détiennent un permis du ministre de l'Éducation mais qui ne sont pas agréés aux fins de subvention⁴. Soumis à la *Loi sur l'enseignement privé*, aux règlements adoptés en vertu de cette loi et au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), ils offrent exclusivement des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC). Outre les programmes qu'ils sont autorisés à offrir, leur permis mentionne la durée de l'autorisation et le lieu où le programme est donné.

Portrait du réseau

En 1997-1998, on comptait 47 collèges privés non subventionnés. Au moment de lancer la présente évaluation, en juillet 2001, la Commission en dénombrait 43. À l'heure actuelle, ils sont 41⁵. Ainsi, alors qu'on pouvait noter une croissance importante de ce secteur de l'enseignement collégial, passant de 27 à 47 établissements durant la période allant de 1988 à 1997, la tendance s'est inversée depuis.

Les 41 établissements actuellement en opération offrent l'enseignement dans 60 sites de formation. Ceux-ci sont largement concentrés géographiquement avec 30 sites sur l'île de Montréal; en y ajoutant l'Île-des-Sœurs, Laval, Longueuil, Saint-Hubert, Brossard et Vaudreuil-Dorion, on obtient pour la grande région de Montréal 44 des 60 lieux de formation, soit pratiquement les trois quarts du total. Sept se trouvent à Québec et les neuf autres sont situés à Trois-Rivières, Sherbrooke, Rimouski, Saguenay, Drummondville, Granby et Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le nombre de programmes offerts varie : neuf établissements parmi les 41 actifs donnent un seul programme alors qu'un collège en offre neuf; la moyenne se situant entre trois et quatre programmes par établissement. Parmi les 19 collèges participant à la présente opération, tous sauf un offrent plus d'un programme.

En vertu du *Règlement sur le régime des études collégiales*, les programmes menant à une AEC sont réservés aux élèves ayant interrompu les études pendant l'équivalent d'une année scolaire ou qui ont déjà complété une année d'études postsecondaires et qui répondent, pour certains programmes, à des conditions particulières d'admission. L'élève doit également posséder une formation préalable jugée suffisante par le collège. Il n'y a pas de règle fixant la durée des

4. Ils sont aussi souvent désignés par l'appellation établissements *sous permis*.

5. Les données sur le nombre de collèges et leur répartition sur le territoire sont de mai 2003.

programmes : elle varie, dans la réalité, selon le contenu du programme, entre 180 et 2400 heures de formation.

Les programmes d'AEC se situent dans le champ de la formation technique⁶. Cette formation prépare généralement à une tâche ou une fonction de travail bien définie ou constitue du perfectionnement pour une fonction de travail donnée.

Plusieurs programmes établis par le Ministre selon le régime précédant le renouveau de l'enseignement collégial de 1993 sont encore en vigueur. Toutefois, au fur et à mesure que les programmes-souches menant au DEC sont reformulés en objectifs et standards, ce sont les collèges eux-mêmes qui doivent établir les programmes, leurs objectifs, standards et activités d'apprentissage, et ensuite en demander l'autorisation au Ministre. Pour sa part, le ministère de l'Éducation (MEQ) vérifie, entre autres choses, la cohérence du programme et lui attribue un code⁷. C'est dire que, désormais, d'importantes responsabilités concernant la conception des programmes conduisant à l'AEC sont transférées, progressivement, du Ministère aux établissements.

Évolution de l'effectif étudiant

Le simple décompte des collèges cache une autre réalité. En effet, depuis 1997, une dizaine de nouveaux établissements ont été créés, mais plus nombreux sont ceux qui ont cessé leurs activités d'enseignement collégial, dont certains de création très récente.

Il s'agit donc d'un univers mouvant, ce qui s'explique par divers facteurs dont, en premier lieu, les variations des demandes d'admission. En effet, après une période de forte croissance, on note depuis quelques années une diminution importante de la population scolaire de ces établissements. L'évolution de la population scolaire de cette catégorie d'établissements durant les dix dernières années est présentée dans le tableau 1 et illustrée dans le graphique 1 ci-dessous.

6. *Règlement sur le régime des études collégiales*, art. 16.

7. Voir *Les prescriptions ministérielles et l'élaboration d'un programme défini en objectifs et standards*, Québec, MEQ, octobre 2000, 53 p. En vérifiant la cohérence du programme, le MEQ examine non seulement la formulation des objectifs et standards et la contribution des cours à l'acquisition de la compétence visée mais aussi l'existence d'une fonction de travail précise, correspondant à une scolarisation collégiale, ainsi que les liens entre les objectifs du programme et la fonction de travail (ce qui, dans la terminologie de la Commission, relève plutôt de la *pertinence* du programme).

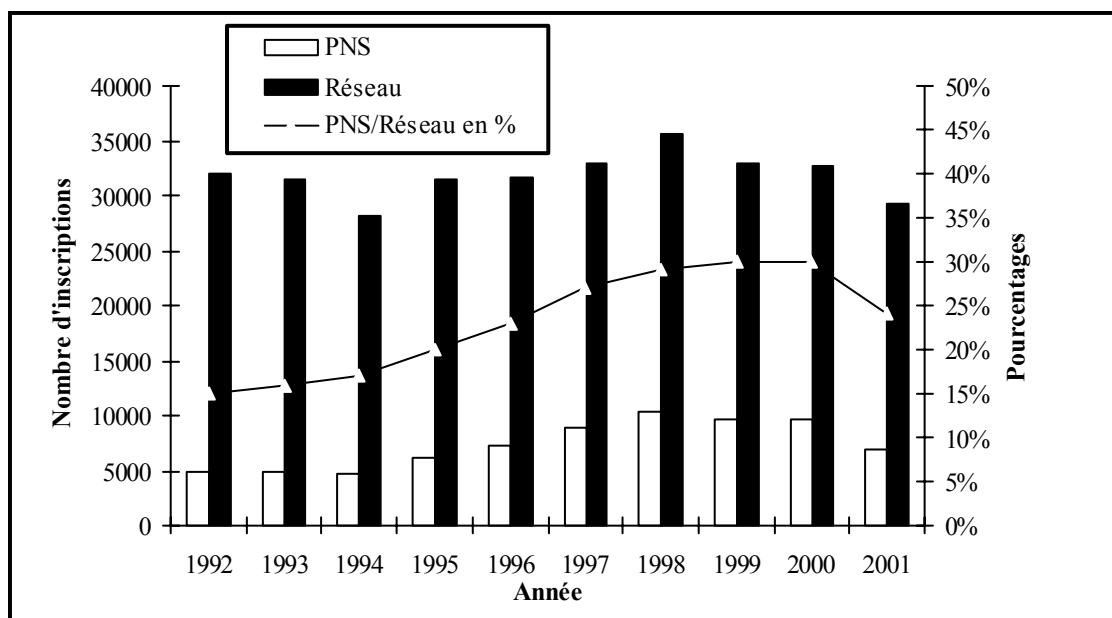
**Évolution de l'effectif scolaire des établissements privés non subventionnés (PNS)
par rapport à celui de l'ensemble du réseau collégial
1992 à 2001
(Inscriptions aux trimestres d'automne, temps plein ou partiel)**

Tableau 1

	<i>1992</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>
PNS	4909	4978	4753	6184	7205	8974	10281	9717	9675	6921
Réseau	31975	31475	28262	31379	31717	32889	35668	32859	32771	29320
PNS/Réseau	15 %	16 %	17 %	20 %	23 %	27 %	29 %	30 %	30 %	24 %

Source : Système BIC (Banque d'information sur le collégial), MEQ, version d'avril 2002.

Graphique 1



La population scolaire des programmes menant à l'AEC a connu une augmentation spectaculaire dans les collèges privés non subventionnés entre 1986 et 1993⁸. Comme le montrent les données inscrites au tableau 1 et illustrées dans le graphique 1, la croissance s'est poursuivie, notamment durant les années 1995 à 1998, doublant cette dernière année les inscriptions de 1993. Par la suite

8. Voir COMMISSION D'ÉVALUATION, [...] *Rapport synthèse*, décembre 1999, p. 5.

cependant, la tendance s'est inversée et une chute importante s'est produite en 2001 la population scolaire à un tiers de moins qu'en 1998; l'information préliminaire disponible pour 2002 semble indiquer que ce rythme de décroissance continue⁹.

Ces variations – augmentation de 1992 à 1998 puis déclin – sont notées aussi pour le réseau collégial dans son ensemble mais n'y atteignent pas les mêmes proportions. Cela se reflète dans la part des inscriptions qui revient aux collèges privés non subventionnés, puisque celle-ci, de 15 % en 1992, atteint le double, soit 29 % et 30 % entre 1998 et 2000, pour retomber à 24 % en 2001. Les données préliminaires pour 2002 indiquent que cette proportion serait revenue à 17 %, soit au même niveau qu'en 1994.

Les difficultés les plus souvent invoquées par les collèges privés non subventionnés pour expliquer cette récente diminution de clientèle sont le resserrement du régime de prêts et bourses (bourses non accessibles et plafonnement des prêts à un niveau inférieur aux frais de scolarité), la réduction des achats de formation par des organismes comme Emploi-Québec et la CSST, la concurrence accrue de la part des autres catégories d'établissements d'enseignement collégial dans le domaine de la formation continue et les exigences du Ministère pour l'obtention de nouvelles autorisations de programme.

9. Selon les données obtenues du Ministère en mai 2003, le nombre d'inscriptions pour 2002 est de 4290 pour les établissements privés non subventionnés, et de 25 429 pour l'ensemble du réseau.

Deuxième partie

Description de l'opération d'évaluation de 2001-2002

Comme il a été mentionné précédemment, la Commission visait au départ à rejoindre, parmi les 43 établissements dénombrés en juillet 2001, ceux pour lesquels aucun programme n'avait été évalué jusque-là¹⁰; pour les autres collèges, elle souhaitait évaluer un programme différent de celui (ou de ceux) qui avait déjà fait l'objet d'une évaluation. Après avoir exclu les établissements dont le seul programme offert avait déjà été évalué – ou était semblable à celui déjà évalué – et ceux qui ne prévoyaient pas recevoir d'élèves à l'automne 2002, la Commission a retenu, dans un premier temps, 19 collèges pour cette évaluation.

Le tableau 2 présente ces 19 établissements, le nombre d'évaluations auxquelles ils ont participé antérieurement, le titre et le code des programmes évalués cette fois avec leur nombre d'unités; le tableau permet aussi d'identifier les programmes ministériels et les programmes d'établissement, ces derniers étant élaborés par objectifs et standards.

Comme il ressort du tableau, pour neuf des dix-neuf établissements retenus, il s'agissait d'une première évaluation de programme, sept autres avaient déjà évalué un de leurs programmes et pour trois collèges, c'était la troisième expérience en la matière. Presque tous les programmes retenus, 17 sur 19, étaient des programmes d'établissement, définis par objectifs et standards. Ces programmes comptent de 20 à 55 unités pour un nombre d'heures-contact s'échelonnant de 555 à 1545 et une durée d'environ neuf à seize mois¹¹.

Ainsi que l'indiquent les titres, les programmes évalués se situent très majoritairement dans les domaines des nouvelles technologies d'information et de communication; d'autres, comme les programmes de design de mode, font largement appel aux technologies informatiques.

10. Au terme de l'évaluation précédente, en 1997-1999, sept collèges non subventionnés n'avaient encore participé à aucune évaluation de programme. L'ouverture de nouveaux établissements a porté ce nombre à 15 en 2001. Sur ce nombre, neuf établissements ont participé à la présente évaluation, trois ont cessé les activités et trois n'ont pas été touchés à ce jour par les évaluations de la Commission (voir aussi note 1).

11. Une unité correspond à 45 heures d'activités d'apprentissage. Ces activités comprennent les heures-contact (cours théoriques et laboratoires) et les heures prévues de travail personnel.

Tableau 2

Établissements participants, nombre d'évaluations de programme réalisées précédemment (Évaluations antérieures), titre et code du programme évalué, nombre d'unités (Un), programme ministériel (M) ou d'établissement (É)

Établissements	Évaluations antérieures	Programme évalué		
		Titre	Un	M/É
Académie internationale du design et de technologie	1	Design de mode (NTC.0N)	30,66	É
École CINAC	0	Développement multimédia (NWE.13)	38	É
Collège CDI	1	Programmeur-analyste orienté Internet (LEA.4E)	49	É
Collège d'informatique Marsan	2	Techniques multimédia (NWE.0T)	30,66	É
Collège de l'Estrie	1	Programmeur-analyste spécialisation : développement d'applications WEB (LEA.58)	55	É
Collège Delta	2	Gestionnaire en réseautique (LEA.2X)	31,66	É
Collège Herzing	1	Systèmes de micro-ordinateurs et de réseaux (LEA.3V)	46	É
Collège Info-Technique	0	Bureautique – Immersion en langue seconde (LCE.1C)	35,33	É
Collège Inter-Dec	1	Infographie en animation 2D/3D (NWY.0J)	33	É
Cyclone Arts et Technologies	0	Infographie en cinéma et télévision (903.98)	20	M
École du Show-business	0	Production d'événements culturels et corporatifs (NNC.03)	20,66	É
Institut Athéna	0	Infographie et animation en 2D et 3D (NWY.0F)	20	É
Institut d'enregistrement du Canada	0	Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical (903.96)	30	M
Institut Demers	1	Techniques en graphisme (NTA.0M)	26,33	É
Institut Descartes	0	Programmation multimédia (LEA.2N)	40	É
Institut supérieur d'électronique	2	Micro-ordinateur et réseaux (ELJ.05)	36,33	É
Institut supérieur de design de mode (ISDM)	0	Design de mode (NTC.0M)	40,33	É
Institut supérieur d'informatique (ISI)	0	Réseaux informatiques et télécommunications (LEA.2L)	50	É
Institut Trebas	1	Techniques de son (NNC.04)	20,33	É

Le processus d'évaluation et les enjeux

Suivant son processus habituel, la Commission a élaboré un guide spécifique d'évaluation¹² qu'elle a transmis aux établissements en leur demandant de procéder à l'évaluation de leur programme et de lui en transmettre le rapport dans un délai de quatre mois. Le guide spécifique, en plus de préciser quelques éléments de la démarche d'autoévaluation attendue, présentait les enjeux de cette évaluation, les critères retenus et les questions d'évaluation que les collègues devaient examiner. Les enjeux ont été établis à partir des constats faits lors des évaluations précédentes des programmes d'AEC¹³, et les critères d'évaluation de la Commission ont été articulés en conséquence¹⁴. Dans le contexte où une plus grande autonomie et de nouvelles responsabilités sont confiées aux établissements relativement à l'organisation de l'enseignement, il s'agissait, d'une part, de vérifier leur capacité d'offrir des formations cohérentes permettant de répondre aux besoins changeants du marché du travail, et à cette fin d'examiner les mécanismes de liaison avec les employeurs et les diplômés ainsi que les ressources matérielles requises.

D'autre part, l'évaluation devait viser divers aspects pédagogiques des programmes. À ce titre, la Commission demandait d'examiner la cohérence interne du programme, notamment le choix des cours, les liens entre les objectifs des cours et les objectifs du programme ainsi que l'apport pédagogique des stages. Les plans de cours et les modes et les pratiques d'évaluation des apprentissages devaient aussi être analysés. Enfin, dans un contexte où les enseignants sont souvent engagés à la leçon, l'encadrement pédagogique qui leur était offert devait être examiné.

Sur réception de chacun des rapports d'autoévaluation, la Commission a formé un comité comprenant des experts externes en provenance du réseau collégial et du milieu socioprofessionnel. Ce comité devait examiner le rapport d'autoévaluation et effectuer une visite au collège. La Commission a produit ensuite un rapport sur l'état du programme en signalant, le cas échéant, les forces et les faiblesses et en formulant au besoin des recommandations, suggestions ou invitations.

Comme pour les évaluations précédentes de programmes, la Commission a mis sur pied un comité consultatif qui l'a accompagnée tout au long de la démarche; celui-ci a notamment collaboré à la conception du guide, a examiné l'ensemble des rapports pour en assurer l'harmonisation des appréciations et a contribué à la rédaction du présent rapport synthèse¹⁵.

12. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) Juillet 2002*, Guide spécifique, [Québec], 23 p.

13. Cf. COMMISSION D'ÉVALUATION, [...] *Rapport synthèse*, décembre 1999.

14. Les critères d'évaluation retenus sont précisés à l'annexe 5.

15. On trouve à l'annexe 3 la composition du comité consultatif et, à l'annexe 4, la liste des autres experts externes ayant participé à l'un ou l'autre des comités de visite.

Troisième partie

Les résultats de l'évaluation des programmes

Cette partie s'ouvre sur des observations touchant la démarche d'évaluation des établissements et les retombées que cette opération d'évaluation a eues sur les programmes. Il sera question également des responsabilités qui reviennent aux établissements eux-mêmes dans l'évaluation de leurs programmes.

Suivront les conclusions de la Commission quant à la qualité des programmes évalués, soit globalement, soit selon l'un ou l'autre des enjeux définis ou des critères d'évaluation retenus.

La démarche d'évaluation, le suivi et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes

En plus d'examiner l'état des différents programmes au moment de l'évaluation, la Commission s'est arrêtée à la démarche suivie par les établissements, au plan d'action qu'ils ont pu adopter à la suite de l'évaluation et au suivi dont ils ont informé la Commission.

Fait qui mérite d'être souligné d'abord : sur les 19 établissements visés, 13 ont su réaliser le travail d'évaluation et transmettre leur rapport à la Commission à l'intérieur du délai de quatre mois. Si quelques collègues ont accusé des retards, tous ont néanmoins terminé le travail dans les 12 mois.

Toutefois, les rapports d'autoévaluation sont souvent sommaires et les analyses, peu poussées. Étant donné les délais, la Commission ne demandait pas de recueillir de données nouvelles, par exemple sur la perception des diplômés à propos de la formation reçue; elle s'attendait cependant à ce que la participation des professeurs aille au-delà de la simple collecte d'information, ce qui n'a pas été le cas dans la moitié des établissements. La Commission estime que les collègues gagneraient à engager davantage les professeurs dans les diverses étapes du processus d'évaluation, en particulier dans les analyses. Cela devrait permettre d'approfondir la réflexion, de mieux identifier les faiblesses à corriger et d'ainsi maximiser les retombées de l'opération.

L'évaluation d'un programme doit aboutir à des décisions et des activités permettant d'améliorer la qualité du programme. Aussi la Commission avait-elle demandé aux collègues de joindre à leur rapport d'évaluation un plan d'action. En majorité, les établissements ont effectivement élaboré des plans d'action en vue d'apporter des améliorations aux programmes. Pour être pleinement efficaces, certains plans d'action présentés doivent néanmoins être précisés, notamment en ce qui concerne la pertinence des actions prévues par rapport aux faiblesses constatées, ou encore quant aux responsabilités et aux échéances.

Les collèges se sont cependant montrés soucieux d'apporter les améliorations souhaitables à leurs programmes. C'est ainsi que, sur réception de la version préliminaire des rapports de la Commission, ils ont annoncé des mesures, souvent déjà prises ou alors ajoutées à leur plan d'action, afin de donner suite aux remarques faites par la Commission.

Enfin, la Commission rappelle que tous les collèges ont désormais à adopter et à appliquer une politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), en vertu du Règlement sur le régime des études collégiales, et la soumettre à la Commission pour examen.

Cette exigence n'est pas en soi un fait nouveau – elle est en vigueur depuis 1996 et constitue un autre volet de la décentralisation vers les établissements de la responsabilité de la gestion des programmes – mais il se trouve que la grande majorité des collèges privés non subventionnés n'ont pas encore de telle politique; à l'heure actuelle, seulement quatre parmi les 19 établissements considérés ici ont présenté leur PIEP à la Commission¹⁶.

À l'aide de sa politique institutionnelle, chaque établissement doit être en mesure de conduire des évaluations de programme d'une manière autonome, c'est-à-dire sans l'apport de la Commission. Celles-ci doivent se faire selon des critères, des échéanciers et des mécanismes que les collèges déterminent eux-mêmes mais qui garantissent des évaluations utiles et crédibles permettant d'identifier les aspects des programmes à maintenir ou à développer ou les modifications à apporter.

Les établissements doivent également se donner les moyens de recueillir et d'analyser, sur une base régulière, des données concernant la progression des élèves dans le programme et leur insertion au marché du travail. C'est là un travail qui reste à accomplir dans la plupart des établissements privés non subventionnés.

La qualité des programmes

La majorité des programmes évalués – 12 sur 19 – sont de qualité. Quatre programmes comportent des forces mais aussi un certain nombre de faiblesses qui demandent des ajustements. Trois programmes connaissent des problèmes qui nécessitent l'apport de correctifs à brève échéance. On trouvera à l'annexe 3 une présentation programme par programme du jugement porté par la Commission ainsi que, selon le cas, les points forts et les aspects à améliorer.

16. Académie internationale du design et de technologie, Collège Delta, Collège Inter-Dec et l'École du Show-business. S'y ajoutent, pour l'ensemble des collèges non subventionnés, l'Académie de l'entrepreneurship québécois, le Collège de l'immobilier du Québec, l'École nationale de théâtre du Canada et l'Institut Demers (Mai 2003).

Points forts à souligner

Tout comme lors de la précédente évaluation des programmes d'AEC, la Commission a été favorablement impressionnée par les efforts des enseignants, dans la plupart des établissements, pour rendre leur pédagogie active, motivante et aidante. Dans pratiquement tous les cas, les méthodes pédagogiques utilisées sont adéquates – bien adaptées aux élèves et aux objectifs poursuivis –, les professeurs offrent une disponibilité suffisante et les divers moyens d'encadrement pédagogique mis en œuvre sont appropriés et appréciés des élèves. De même, dans la presque totalité des programmes, les professeurs font preuve de compétence, de dynamisme et d'engagement et, le cas échéant, les services rendus par le personnel technique sont à souligner. Les établissements s'assurent de la compétence disciplinaire des professeurs à l'embauche et certains établissements investissent d'une façon remarquable dans le perfectionnement disciplinaire. Règle générale, l'enseignement est aussi évalué par les élèves à la fin des cours et la Commission a pu constater elle-même que les élèves sont satisfaits de la compétence des professeurs dans leur domaine.

Il s'avère d'emblée que ces dimensions constituent des points forts des programmes évalués.

Résultats au regard des enjeux identifiés

La capacité des établissements à mettre en œuvre des programmes pertinents

Comme cela a été indiqué précédemment, la Commission souhaitait vérifier la capacité des établissements à offrir des formations permettant de répondre aux besoins du marché du travail et, à cette fin, examiner les mécanismes de liaison avec le milieu professionnel et avec les diplômés.

Les résultats de l'évaluation indiquent que, dans la plupart des cas, les formations offertes répondent aux besoins et préparent bien les élèves à s'intégrer au marché du travail. Des liens, tantôt bien structurés, tantôt informels, entretenus avec les entreprises et les diplômés permettent aux établissements de recueillir l'information nécessaire – que ce soit par le service de placement du collège, la rétroaction des milieux de stage ou à travers la connaissance qu'ont les enseignants du milieu professionnel – pour offrir des programmes pertinents et les ajuster au besoin. Avec les diplômés, les contacts peuvent être maintenus sur une base régulière ou sous la forme d'événements ponctuels (retrouvailles, conférences, rencontres-carrière, etc.). Certains collèges offrent même des cours de perfectionnement à prix réduit à leurs diplômés, ce qui constitue en même temps un moyen de mieux connaître les besoins de formation. Quelques collèges ont mis sur pied un groupe consultatif composé de représentants du monde du travail qui peut proposer des ajustements aux programmes ou à qui le collège soumet des projets de modification.

Si la situation d'ensemble est satisfaisante, quelques collèges devront cependant mieux définir les orientations et les objectifs de leur programme et les faire connaître aux employeurs potentiels et aux élèves. Certains établissements auront avantage à rendre plus systématiques leurs rapports avec le monde du travail ainsi qu'avec leurs diplômés pour être à l'affût des développements dans le domaine professionnel. Cela s'avère particulièrement important pour les programmes où le taux de placement paraît faible. Les groupes consultatifs mis sur pied dans certains collèges pourraient servir de modèles à cet effet.

Comme la finalité principale des programmes d'AEC est de préparer à l'emploi, la Commission a déjà souligné l'importance pour les établissements de disposer de données fiables sur le placement des finissants à la fois pour apprécier la pertinence du programme et pour informer les futurs élèves des perspectives d'emploi au terme de la formation. Dans le cadre de la présente évaluation, les collèges devaient faire état de l'information dont ils disposaient sur l'intégration en emploi des diplômés. Pour la moitié des collèges, le taux de placement rapporté atteint ou dépasse les 80 %. Certains collèges offrent un excellent service de placement qui contribue à ce résultat. Une mise en garde s'impose toutefois à l'égard de ces données, car elles sont parfois approximatives, ne portant que sur un petit nombre d'individus ou ne concernant qu'une ou deux cohortes. ***C'est pourquoi la Commission recommande aux collèges d'assurer un suivi de leurs diplômés et de recueillir une information aussi exacte que possible sur leur placement.***

Les ressources matérielles se sont généralement révélées adéquates. Cependant, étant donné l'évolution rapide dans le domaine informatique, certains collèges auront à relever le défi du renouvellement et de l'accessibilité de leurs équipements dans les années à venir.

La cohérence des programmes

La majorité des programmes sont cohérents en ce sens que les cours offerts contribuent clairement à l'atteinte des objectifs du programme et présentent des séquences de cours qui facilitent la progression des apprentissages; quelquefois l'évaluation du programme a amené un léger réaménagement de la séquence. La charge de travail est bien répartie selon la durée de la formation et respecte la pondération établie. Dans quelques cas, elle est plus élevée que prévu officiellement, mais les élèves ne s'en plaignent pas.

Pour chacun des programmes, la Commission a analysé la documentation concernant deux cours, l'un donné en début de programme, l'autre à la fin. Dans la mesure du possible, ce dernier devait être un stage ou, en l'absence de stage, un projet de fin d'études. Dans les lignes qui suivent, les observations sont présentées séparément pour ces trois catégories d'activités.

Les stages

Dix des dix-neuf programmes examinés comportent un stage. Comptabilisé pour le calcul du total des unités du programme, il doit faire partie intégrante des activités d'apprentissage et l'atteinte des objectifs de cette activité doit être évaluée. Or, les stages sont habituellement vus davantage comme une transition vers l'emploi que comme une activité d'apprentissage. C'est ainsi que la documentation, l'encadrement des élèves et l'évaluation des apprentissages laissent souvent à désirer. Si, dans la grande majorité des cas, les objectifs du stage sont clairement définis et communiqués préalablement aux élèves, ce ne sont que six collèges qui disposent d'un plan de cours, d'un guide de stage ou d'une combinaison des deux et six collèges également qui ont établi la correspondance entre les objectifs du programme et les objectifs du stage. En outre, seulement trois établissements ont établi clairement, dans le plan de cours ou dans le cahier de stage, la correspondance entre les instruments d'évaluation, les activités d'apprentissage et les objectifs et standards du programme.

Dans la majorité des établissements, les instruments d'évaluation méritent des améliorations, particulièrement au chapitre de la pondération des critères et de la présentation des objets d'évaluation. Les grilles de correction ne portent généralement que sur l'évaluation du savoir-être et, en conséquence, témoignent peu des connaissances, des compétences et des habiletés acquises au cours de la formation. En outre, l'évaluation des apprentissages repose généralement sur l'appréciation du superviseur en entreprise ou du coordonnateur des stages, rarement sur celle des professeurs enseignant dans le programme.

D'une manière générale, la supervision des stages n'est pas assez serrée : les responsables des établissements ne se rendent pas en milieu de travail et sont peu présents dans les mécanismes de suivi du stage. Particulièrement, dans le cas des stages de longue durée, il serait requis de rencontrer le stagiaire et l'employeur dans les milieux de travail afin de juger du niveau et de la qualité des apprentissages, de la progression du stagiaire et de préciser, s'il y a lieu, les améliorations à apporter pour la période restante.

Dans la mesure où le stage est une activité créditée dans le cadre du programme, les collèges doivent s'assurer que celui-ci constitue une véritable activité pédagogique, ayant des objectifs clairs en lien avec ceux du programme, et qu'il soit convenablement encadré et évalué par les services pédagogiques du collège en conformité avec la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Les projets de fin d'études

Sur les dix-neuf programmes évalués, sept comprennent un projet de fin d'études. Ces projets sont pertinents et orientés vers les objectifs du programme. Leurs objectifs propres sont généralement bien définis soit dans le plan de cours, soit dans un guide de projet. Tous sont entre les mains d'un ou quelques enseignants et la grande majorité des projets bénéficient d'un encadrement de qualité et d'un soutien technique et professionnel tout au long de sa durée.

Les modes, les outils et les critères d'évaluation sont précisés et habituellement communiqués aux élèves dès le début de la session. Il y a correspondance entre les instruments d'évaluation et les objectifs indiqués aux plans de cours. Dans la plupart des cas, un ou des rapports d'étape sont prévus, soumis à l'évaluation sommative, en plus du rapport final; pour les autres, seul le rapport final est objet d'évaluation sommative.

*

Plusieurs collèges mènent une réflexion en vue de renforcer le caractère intégrateur du stage ou du projet de fin d'études prévu à leur programme. D'autres pensent à mettre sur pied une telle activité. ***La Commission considère qu'il est avantageux d'offrir une activité d'intégration en fin de programme, sous forme de stage, projet de fin d'études ou autre, qui permette aux élèves de faire le lien entre les apprentissages et de démontrer l'atteinte des objectifs du programme, et elle encourage les établissements à poursuivre leurs démarches en ce sens.***

Les autres cours analysés

L'analyse touchant les cours autres que stages ou projets de fin d'études montre un effort louable de la part des établissements d'appliquer leur politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) quant au contenu des plans de cours et des mécanismes d'évaluation. La grande majorité des plans de cours présente d'une façon complète et adéquate les contenus des cours et les objectifs poursuivis. Un effort resterait à faire pour expliquer la méthodologie utilisée en classe ainsi que les modes d'évaluation. Quant aux instruments d'évaluation des apprentissages, ils sont de bonne qualité que ce soit par leur nombre, leur concordance avec les objectifs à évaluer ou leur rigueur intrinsèque.

*

Le taux de réussite des cours est élevé, se situant généralement entre 80 % et 100 %. Ce niveau de succès, qu'on constate dans presque tous les collèges, ne se reflète cependant pas toujours dans les taux de diplomation. Ainsi, avec des variations parfois importantes d'une cohorte à l'autre, on observe dans plusieurs collèges des taux de diplomation de 75 % et plus mais aussi des taux

se situant au-dessous de 60 %. Les raisons des taux plus faibles de diplomation peuvent être diverses : mauvaise connaissance de programme chez les élèves qui s’y sont engagés, omission de remettre un travail final, obtention d’un emploi avant la fin des études, etc. ***La Commission estime que les collèges doivent analyser plus à fond ce phénomène, s’assurer que les candidats à l’admission comprennent bien les objectifs du programme et possèdent une préparation adéquate et veiller à ce que les élèves, une fois admis, persévèrent dans le programme.***

La gestion pédagogique

La structure et les fonctions de la gestion pédagogique sont généralement bien définies et appropriées étant donné la taille des établissements. Une information adéquate sur le programme est présentée d’avance aux élèves et aux professeurs. Des communications satisfaisantes entre direction, professeurs et élèves et un bon climat de travail ont été constatés dans au moins la moitié des collèges.

Comme, dans beaucoup de cas, les professeurs sont engagés à temps partiel ou à la leçon, ils ont peu d’occasions de se rencontrer pour discuter de pédagogie. Dans ce contexte, les établissements doivent déployer des efforts particuliers pour développer, chez le personnel, une vision d’ensemble du programme et des approches communes. Des efforts sont faits par plusieurs collèges pour offrir un encadrement et du soutien pédagogique – individuel ou collectif – aux professeurs et pour assurer une application adéquate de la politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages (il peut s’agir de la vérification de la compréhension des objectifs et des compétences visées, du contenu des plans de cours et de la conformité des instruments d’évaluation des apprentissages); quelques établissements ont même élaboré des guides de rédaction des plans de cours qui sont dignes de mention. ***Toutefois, étant donné certaines faiblesses notées dans environ la moitié des établissements, la Commission est d’avis que les collèges doivent porter une attention accrue à l’animation pédagogique auprès des professeurs.***

Conclusion

La comparaison des résultats avec ceux de l'évaluation de 1997-1999 révèle plusieurs similitudes et quelques différences. Dans les deux cas, la majorité des programmes se sont révélés de qualité. Les deux opérations ont montré que les programmes sont adéquats au chapitre des méthodes pédagogiques et des ressources humaines – cela constitue souvent des points forts – et, généralement parlant, pour certaines autres dimensions, comme la cohérence des programmes : choix des cours en regard des objectifs du programme, séquence logique des cours et équilibre de la charge de travail des élèves. Sous le critère de l'efficacité également, les résultats sont plutôt satisfaisants en ce qui concerne les mesures de recrutement et de sélection des élèves et les résultats obtenus sous forme de réussite des cours. À l'opposé, des faiblesses déjà observées auparavant subsistent au chapitre de la gestion pédagogique des stages et l'encadrement pédagogique offert aux professeurs. Ce sont là des dimensions à améliorer à la lumière des deux évaluations.

En ce qui concerne les ressources matérielles, elles s'avèrent maintenant adéquates à quelques exceptions près, alors qu'elles suscitaient une certaine inquiétude de la Commission en 1999. En ce qui concerne l'application de la PIEA, malgré quelques faiblesses qui subsistent, la situation semble s'être améliorée.

Comme cela a déjà été évoqué, les établissements ont à assumer des responsabilités nouvelles quant à la conception et la mise en œuvre des programmes. La présente évaluation montre que, dans la plupart des cas, les collèges privés non subventionnés ont bien su relever ce défi. Pour reprendre les termes de l'enjeu que la Commission avait défini au départ, ils ont montré leur « capacité à offrir des formations cohérentes permettant de répondre aux besoins du marché du travail ». La Commission a cependant été amenée à proposer aux établissements de systématiser davantage leurs liens avec le milieu du travail, car les contacts informels ne sont pas toujours suffisants pour bien fonder la pertinence des formations pour laquelle les collèges portent maintenant la responsabilité principale.

L'éventail des programmes évalués cette fois illustre la contribution, souvent novatrice, de ces établissements à la formation dans des domaines technologiques de pointe. La Commission avait déjà noté le rôle utile et complémentaire que jouent ces établissements dans le système québécois d'éducation, l'attrait qu'ils offrent à certains élèves qui souhaitent atteindre des objectifs précis de formation, quitte à consentir les efforts financiers nécessaires, ainsi que la qualité de l'enseignement offert dans plusieurs d'entre eux. ***À partir de ces constats, la Commission réitère sa recommandation au ministre de l'Éducation d'instaurer un système d'agrément, basé sur une évaluation institutionnelle périodique, et d'élargir la marge de manœuvre des établissements accrédités dans le développement de leurs programmes.***

Résumé des commentaires

La Commission rappelle que tous les collèges ont désormais à adopter et à appliquer une politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), en vertu du Règlement sur le régime des études collégiales, et la soumettre à la Commission pour examen.

La Commission recommande aux collèges d'assurer un suivi de leurs diplômés et de recueillir une information aussi exacte que possible sur leur placement.

Dans la mesure où le stage est une activité créditée dans le cadre du programme, les collèges doivent s'assurer que celui-ci constitue une véritable activité pédagogique, ayant des objectifs clairs en lien avec ceux du programme, et qu'il soit convenablement encadré et évalué par les services pédagogiques du collège en conformité avec la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

La Commission considère qu'il est avantageux d'offrir une activité d'intégration en fin de programme, sous forme de stage, projet de fin d'études ou autre, qui permette aux élèves de faire le lien entre les apprentissages et de démontrer l'atteinte des objectifs du programme, et elle encourage les établissements à poursuivre leurs démarches en ce sens.

La Commission estime que les collèges doivent analyser plus à fond les taux de diplomation faibles, s'assurer que les candidats à l'admission comprennent bien les objectifs du programme et possèdent une préparation adéquate et veiller à ce que les élèves, une fois admis, persévèrent dans le programme.

Étant donné certaines faiblesses notées dans environ la moitié des établissements, la Commission est d'avis que les collèges doivent porter une attention accrue à l'animation pédagogique auprès des professeurs.

La Commission réitère sa recommandation au ministre de l'Éducation d'instaurer un système d'agrément, basé sur une évaluation institutionnelle périodique, et d'élargir la marge de manœuvre des établissements accrédités dans le développement de leurs programmes.

Annexe 1

Liste des établissements d'enseignement collégial privés non subventionnés ayant évalué au moins un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), de 2001 à 2002

Académie internationale du design et de technologie
CINAC
Collège CDI
Collège d'informatique Marsan
Collège de l'Estrie
Collège Delta
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
Cyclone Arts et Technologies
École du Show-Business
Institut Athéna
Institut d'enregistrement du Canada
Institut Demers
Institut Descartes
Institut supérieur d'électronique
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut supérieur de design de mode (ISDM)
Institut Trebas Québec

Annexe 2

Résumé des conclusions des rapports d'évaluation

Les résumés qui suivent indiquent, pour chaque établissement ayant participé à l'opération d'évaluation de 2001-2002, le titre du programme évalué et rappellent le jugement de la Commission sur sa mise en œuvre. Celle-ci peut être jugée de qualité ou comportant des forces et des faiblesses ou encore comme étant problématique, tout dépendant des points d'intérêt du programme et de l'importance ou l'urgence des améliorations à apporter. Les points forts du programme sont mentionnés sous la rubrique « À souligner » et, le cas échéant, ses points faibles ayant entraîné des recommandations sont résumés sous la rubrique « À améliorer ». Le texte complet de chacun des rapports se trouve dans le site Internet de la Commission : www.ceec.gouv.qc.ca

Académie internationale du design et de technologie

Programme évalué : Design de mode (NTC.0N)

Jugement : Problématique

À souligner : Les liens avec les diplômés et le milieu professionnel, le contenu des cours, le dévouement des enseignants.

À améliorer : L'articulation du programme autour de ses fils conducteurs, les plans de cours en fonction de l'approche par compétences, le soutien et l'encadrement offert aux élèves, l'information donnée aux candidats à l'inscription, la qualité des communications au sein de l'établissement.

Note : Après avoir effectué les modifications requises, l'établissement doit procéder à une nouvelle évaluation du programme *Design de mode*.

CINAC

Programme évalué : Développement multimédia (NWE.13)

Jugement : Forces et faiblesses

À souligner : La qualité du personnel enseignant, les leçons de rattrapage offertes gratuitement, les mesures de recrutement et de sélection des élèves.

À améliorer : Le lien de chacun des cours avec les objectifs du programme, le respect des heures-contact, l'accès à l'équipement nécessaire et adéquatement entretenu, l'encadrement et l'animation pédagogiques.

Collège CDI

Programme évalué : Programmeur-analyste orienté Internet (LEA.4E)

Jugement : Qualité

À souligner : La structure et le contenu du programme, l'encadrement et le suivi des élèves de l'admission jusqu'au placement, la pédagogie, la procédure d'évaluation continue du programme.

À améliorer : Le stage de fin d'études.

Collège d'informatique Marsan

Programme évalué : Techniques multimédia (NWE.0T)

Jugement : Problématique

À souligner : La compétence disciplinaire des professeurs et leur disponibilité, l'aide à l'apprentissage offert par certains professeurs, les guides préparés à l'intention des élèves pour la recherche d'emploi.

À améliorer : Le positionnement du programme (profil du diplômé) en fonction du marché du travail et par rapport aux programmes connexes, l'évaluation de l'atteinte des objectifs des cours, l'utilisation du stage comme une véritable activité pédagogique, le mode de communication avec les élèves pour mieux connaître leur opinion sur la formation reçue, la gestion pédagogique notamment en ce qui concerne l'application de la PIEA et l'encadrement pédagogique des enseignants.

Note : Après avoir effectué les modifications requises, l'établissement doit procéder à une nouvelle évaluation du programme *Techniques multimédia*.

Collège de l'Estrie

Programme évalué : Programmeur-analyste, spécialisation développement d'application WEB (LEA.58)

Jugement : Qualité

À souligner : L'encadrement des élèves et les mesures d'aide et de soutien offertes; le dynamisme et la disponibilité des professeurs; les mesures de recrutement et de sélection d'élèves motivés et capables de réussir dans le programme; le support offert aux professeurs pour actualiser leurs compétences techniques.

Collège Delta

Programme évalué : Gestionnaire en réseautique (LEA.2X)

Jugement : Qualité

À souligner : Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, les services de placement, les journées pédagogiques tenues à la fin de chacun des blocs du programme.

À améliorer : Le stage.

Collège Herzing

Programme évalué : Systèmes de micro-ordinateurs et réseaux (LEA.3V)

Jugement : Qualité

À souligner : Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, la qualité des ressources matérielles.

À améliorer : Le stage*.

Collège Info-Technique

Programme évalué : Bureautique – Immersion en langue seconde (LCE.1C)

Jugement : Qualité

À souligner : La qualité du personnel enseignant, les installations, notamment à Dorval, les mesures de recrutement favorisant la constitution de groupes d'élèves motivés, le taux de placement, la gestion du programme au quotidien.

À améliorer : La publication, dans les documents d'information, des objectifs du programme; le stage.

Collège Inter-Dec

Programme évalué : Infographie en animation 2D/3D (NWY.0J)

Jugement : Qualité

À souligner : La compétence des professeurs, les heures d'ouverture du collège et l'accessibilité aux installations, l'encadrement des élèves offert dans le cours projet.

À améliorer : L'encadrement pédagogique des enseignants.

Cyclone Arts et Technologies

Programme évalué : Infographie en cinéma et télévision (903.98)

Jugement : Forces et faiblesses

À souligner : La compétence et l'engagement du personnel.

À améliorer : Les liens avec les employeurs et les diplômés, la définition d'un profil du diplômé adapté aux besoins, la définition et l'application de conditions d'admission adéquates, l'évaluation des apprentissages, l'encadrement pédagogique du personnel.

École du Show-Business

Programme évalué : Production d'événements culturels et corporatifs (NNC.03)

Jugement : Problématique

À souligner : La banque de contacts avec des employeurs et le service de placement, la qualité des ressources humaines et matérielles, les communications et le climat de travail.

À améliorer : La définition du profil du diplômé et la précision des objectifs du programme; le nombre d'heures-contact permettant d'enrichir le programme; les mesures d'admission et de sélection des candidats; l'évaluation des apprentissages; le stage; l'organisation d'une véritable activité d'application et d'intégration des apprentissages.

Note : Après avoir effectué les modifications requises, l'établissement doit procéder à une nouvelle évaluation du programme *Production d'événements culturels et corporatifs*.

* Le collège a déjà donné une suite adéquate à cette recommandation.

Institut Athéna

Programme évalué : Infographie et animation en 2D et 3D (NWY.0F)

Jugement : Qualité

À souligner : L'encadrement des élèves, la qualité des ressources humaines, les instruments d'évaluation des apprentissages, l'encadrement pédagogique offert aux professeurs.

Institut d'enregistrement du Canada

Programme évalué : Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical (903.96)

Jugement : Qualité

À souligner : L'engagement du personnel à l'égard de la réussite des élèves, la compétence des professeurs, certains équipements de pointe.

Institut Demers

Programme évalué : Techniques en graphisme (NTA.0M)

Jugement : Forces et faiblesses

À souligner : Le soutien offert aux élèves en dehors des heures de cours, la compétence et l'engagement des professeurs.

À améliorer : Les liens avec les diplômés et les employeurs et la précision des besoins de formation visés par le programme, la définition et l'exercice des responsabilités en matière de gestion pédagogique et de programme.

Institut Descartes

Programme évalué : Production multimédia (LEA.2N)

Jugement : Qualité

À souligner : Le souci d'actualisation de la formation, le taux de renouvellement de l'équipement, la disponibilité et la générosité de l'équipe de direction à l'égard des professeurs et des élèves.

À améliorer : Le stage.

Institut supérieur d'électronique

Programme évalué : Micro-ordinateur et réseaux (ELJ.05)

Jugement : Forces et faiblesses

À souligner : Le souci des professeurs d'établir des liens entre les cours, les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves.

À améliorer : Les mécanismes de liaison avec les employeurs et les diplômés, le renouvellement des équipements.

Institut supérieur d'informatique I.S.I.

Programme évalué : Réseaux informatiques et télécommunications (LEA.2L)

Jugement : Qualité

À souligner : La pertinence du programme et la qualité du service de placement, l'encadrement des élèves, la gestion des ressources humaines et matérielles.

Institut supérieur de design de mode (ISDM)

Programme évalué : Design de mode (NTC.0M)

Jugement : Qualité

À souligner : Les méthodes pédagogiques, la disponibilité des enseignants et l'encadrement des élèves.

À améliorer : L'appropriation de l'approche par compétence et sa traduction dans les plans de cours et les instruments de l'évaluation des apprentissages.

Institut Trebas Québec

Programme évalué : Techniques de son (NNC.04)

Jugement : Qualité

À souligner : L'encadrement des élèves, la compétence des professeurs, les ressources documentaires, l'encadrement pédagogique offert aux professeurs.

À améliorer : Les liens avec les entreprises et les diplômés et l'aide à la recherche d'emploi, l'encadrement pédagogique du stage et du projet de fin d'études.

Annexe 3

Membres du comité consultatif

Louis Roy

Commissaire

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Président du comité consultatif

Bengt Lindfelt

Coordonnateur de projet (à partir de septembre 2002)

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Lili Losier

Coordonnatrice de projet (juin 2001 à août 2002)

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Johanne Bouchard

Présidente et directrice générale

Académie de l'entrepreneurship québécois inc.

Allan Flegg

Président

Collège technique Aviron Québec

Pierre Matteau

Ex-directeur des études

Cégep de Chicoutimi

Pascal Nadon

Directeur du Collège constituant

Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Richard Talbot

Chef de service

Entretien et amélioration de l'infrastructure technique

Société de l'assurance automobile du Québec

Annexe 4

Experts externes

M. Christian Beaulieu

Coordonnateur du programme d'informatique
Collège Shawinigan

M^{me} Annick Bégin

Designer de vêtements
Beauport

M^{me} Micheline Bernier

Secrétaire
Ministère du Revenu

M^{me} Claire Berthold

Enseignante et coordonnatrice du programme informatique
Collège régional Champlain - Lennoxville

M^{me} Judith Bettez

Enseignante en Techniques informatiques
Collèges François-Xavier-Garneau

M. Joël Bouchard

Designer de mode
Saint-Georges de Beauce

M. Denis Bourbeau

Directeur, Planification des technologies
de l'information et du commerce électronique
Abitibi Consolidated inc.

M^{me} Véronique Couturier

Directrice artistique
TELUS solutions d'affaires

M. Marcel Dallaire

Producteur
Consul'Art

M. Pierre Desjardins

Conseiller pédagogique aux programmes
Service de la formation continue
Cégep de Trois-Rivières

M. Armando Di Stefano

Enseignant en Techniques d'enregistrement
Cégep de Drummondville

M. Jean-François Dumais

Directeur, développement organisationnel et projets
TECHNO Compétences

M. Romney Grenon

Enseignant en informatique
Cégep de Sainte-Foy

M^{me} Suzanne Groleau

Ex-enseignante en Techniques de bureautique
Cégep de Limoilou

M. Roch Larochelle

Président
Larochelle et associés

M^{me} Martine Larose

Directrice du développement
ISI Intégration des systèmes d'information

M. Gérard Latulippe

Consultant en ingénierie de la formation
Québec

M^{me} Lyne Leclerc

Enseignante en design de mode
Campus Notre-Dame-de-Foy

M. Jean-Pierre Loiselle

Chef-technicien
Radio-Canada

M. Roger Ménard

Directeur communication interactive
TELUS solutions d'affaires

M. Roger Morin

Coordonnateur du Service du cheminement scolaire
Cégep de Sainte-Foy

M. André Morneau

Coordonnateur, Département des techniques
de communication
Cégep de Sainte-Foy

M. Naji Nader

Président
Genatec inc.

M^{me} Odette Nappert

Coordonnatrice du programme Design de mode
Campus Notre-Dame-de-Foy

M. Marc Pepin
Chef de service
Configuration et installation de postes
Société de l'assurance automobile du Québec

M. Rodrigue Potvin
Consultant en informatique
Montréal

M. Gaétan Poulin
Enseignant en Techniques informatiques
Cégep de Sept-Îles

M. Sébastien Racine
Enseignant en infographie
Collège Inter-Dec

M. Richard Saint-Pierre
Coordonnateur
Centre d'affaires et de commerce électronique
Cégep de Trois-Rivières

M. André Simard
Coordonnateur du Département de théâtre
Collège Lionel-Groulx

M. Clément Thériault
Directeur de production
Communications TerDor inc.

M. Luc Verville
Président
3D Art et Technologies

Annexe 5

Critères et questions d'évaluation¹⁷

Critère 1

La pertinence

- *Les objectifs du programme d'études répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail.*

Critère 2

La cohérence

- *Le programme comprend un ensemble de cours permettant d'atteindre les objectifs du programme.*
- *Les cours sont bien articulés entre eux et suivent une séquence progressive qui facilite l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des éléments du programme.*
- *La charge de travail propre à chaque cours est établie de façon claire et réaliste, et elle se reflète fidèlement dans les plans de cours.*

Critère 3

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

- *Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs du programme et à ceux de chaque cours, et tiennent compte des caractéristiques des élèves.*
- *Les mesures d'accueil et d'intégration, les mesures de dépistage des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage ainsi que les services de conseil, de soutien et de suivi permettent aux élèves de réussir leurs études.*
- *La disponibilité des professeurs répond aux besoins d'encadrement des élèves.*

Critère 4

L'adéquation des ressources

- *Le nombre de professeurs du programme est adéquat et leurs qualifications sont appropriées et assez diversifiées pour permettre d'atteindre les objectifs du programme.*
- *Le personnel technique du programme évalué est en nombre suffisant et possède les qualifications requises pour répondre aux besoins du programme.*
- *Les ressources matérielles sont accessibles et appropriées en quantité et en qualité pour assurer le bon fonctionnement du programme.*

17. Les critères sont issus du *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* publié en mai 1994; les questions d'évaluation sont tirées du guide spécifique conçu pour la présente évaluation.

Critère 5

L'efficacité du programme

- *Les mesures de recrutement et de sélection permettent de former un effectif scolaire motivé et capable de réussir dans le programme.*
- *Les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'évaluer adéquatement l'atteinte des objectifs des cours et du programme selon les standards prévus.*
- *Le taux de réussite des cours est satisfaisant.*
- *Une proportion satisfaisante des élèves termine le programme dans des délais acceptables.*

Critère 6

La qualité de la gestion du programme

- *Les structures, les fonctions de gestion et les moyens de communication sont bien définis et favorisent le bon fonctionnement du programme, de même que l'approche programme.*
- *La description du programme d'études est dûment distribuée et expliquée aux élèves, ainsi qu'aux professeurs.*

L'évaluation globale de la mise en œuvre du programme

Au terme de l'évaluation du programme, l'établissement donne son appréciation globale de la mise en œuvre du programme en tenant compte notamment de l'opinion des élèves et des professeurs. Il identifie aussi des priorités d'action.

Pour conclure la démarche d'autoévaluation, l'établissement présente :

- les principaux éléments de la mise en œuvre du programme qu'il considère comme des points forts;
- les principaux éléments considérés comme étant des points à améliorer;
- ses priorités d'action pour parfaire la qualité du programme.

